

**INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE
OBSERVATIONS DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE
SUR LES
ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT DU CANADA
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2005**

Au cours des années précédentes, j'ai signalé deux autres questions qui me préoccupaient dans mon Rapport sur les états financiers du gouvernement du Canada. Dans les présentes observations, je donne un état de ces deux questions.

PAIEMENTS DE TRANSFERT AUX FONDATIONS

En raison des améliorations apportées et proposées par le gouvernement, des changements apportés aux normes de comptabilité et des paiements de transfert relativement peu importants que le gouvernement a effectués au cours de l'exercice, j'ai supprimé de mon Rapport sur les états financiers du gouvernement du Canada l'autre question au sujet des paiements de transfert aux fondations, que j'avais signalée au cours des années précédentes.

Mes inquiétudes portaient sur le mode de financement des fondations, sur la comptabilisation de ce financement et sur le régime redditionnel s'appliquant aux paiements de transfert aux fondations.

Le tableau suivant montre que, depuis 1997, le gouvernement a transféré 9,4 milliards de dollars aux fondations (y compris des transferts de 535 millions de dollars en 2004-2005). Sur ce montant, les fondations avaient toujours en main 7,4 milliards de dollars, soit dans leurs comptes bancaires et leurs placements, soit comme montants à recevoir à la fin de l'exercice.

Au cours de récentes discussions, le contrôleur général a indiqué qu'il envisageait de modifier cette méthode de financement. Même si les détails n'ont pas encore été arrêtés, sa proposition supposerait le versement de fonds aux fondations au fur et à mesure de leurs besoins. Je considère cela comme un changement positif auquel le gouvernement devrait donner suite.

Je me suis demandé si les paiements de transfert aux fondations devaient être comptabilisés comme charges lorsque les fonds sont transférés aux fondations ou encore lorsque les fonds sont utilisés par les fondations.

En plus de la norme sur le périmètre comptable du gouvernement dont je discute plus loin dans les présentes observations, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés a lancé un projet visant à réviser le mode de comptabilisation des paiements de transfert, lequel devrait nous donner une orientation pertinente sur cette question. Les discussions se poursuivent entre les utilisateurs et les normalisateurs. Il n'y a pas encore de nouvelle norme.

Enfin, j'ai exprimé des inquiétudes au sujet du régime redditionnel des fondations. Comme je l'ai indiqué dans mes observations de l'an dernier, je m'attendais à ce que l'amélioration des mesures redditionnelles permette la communication de résultats crédibles, une surveillance ministérielle efficace et une vérification externe adéquate.

Dans mon rapport *Le Point* de février 2005, j'ai signalé ce qui suit :

- Le gouvernement a amélioré l'information qu'il communique au Parlement.
- Les mécanismes de surveillance ministérielle ne permettent pas au gouvernement d'apporter des ajustements aux fondations lorsque la situation a beaucoup évolué.
- Le régime de vérification des fondations me préoccupait encore. Cependant, je suis heureuse qu'une modification législative, apportée à la *Loi sur le vérificateur général* le 29 juin 2005, donne à mon Bureau l'accès aux fondations pour effectuer des vérifications de gestion.

Fondations qui ont reçu plus de 10 millions de dollars de financement entre 1996-1997 et 2004-2005

| Fondation | Année où elle a été annoncée | Financement reçu ¹ | Subventions accordées ² | Intérêts gagnés | Frais d'exploitation | Solde au 31 mars 2005 ^{1,3} | Engagements de financement signés |
|--|------------------------------|-------------------------------|------------------------------------|-----------------|----------------------|--------------------------------------|-----------------------------------|
| | (millions \$) | | | | | | |
| Fondation canadienne pour l'innovation | 1997 | 3 651 | 1 493 | 894 | 47 | 3 005 | 1 439 |
| Fondation canadienne des bourses du millénaire | 1998 | 2 500 | 1 456 | 784 | 66 | 1 762 | 292 |
| Inforoute Santé du Canada Inc. | 2001 | 1 200 | 99 | 127 | 56 | 1 172 | 41 |
| Fondation pour l'appui technologique au développement durable | 2001 | 550 | 16 | 21 | 12 | 543 | 73 |
| Génome Canada | 2000 | 600 | 270 | 59 | 26 | 363 | 122 |
| Fonds de dotation ⁴ | 2000 à 2005 | 239 | 6 | 16 | 3 | 246 | 4 |
| Fondation autochtone de guérison | 1998 | 390 | 306 | 90 | 48 | 126 | 73 |
| Fondation canadienne de la recherche sur les services de santé | 1997 | 152 | 48 | 24 | 10 | 118 | 26 |
| Autres fondations de moins de 125 millions de dollars ⁵ | 2000 | 140 | 52 | 15 | 5 | 98 | 24 |
| Total | | 9 422 | 3 746 | 2 030 | 273 | 7 433 ⁶ | 2 094 |

¹ Le financement reçu comprend la somme de 535 millions de dollars qui était due aux fondations au 31 mars 2005.

² En plus des subventions accordées, cette colonne comprend les charges de projet admissibles.

³ Ces montants sont les soldes à la date des derniers rapports annuels, lorsque les états financiers au 31 mars 2005 ne sont pas disponibles.

⁴ Pour les fonds de dotation, seuls les bénéficiaires sont distribués — ceux-ci sont la Fondation Pierre Elliott Trudeau; la Clayoquot Biosphere Trust Society; le Fonds de dotation pour le saumon du Pacifique; l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques – Université de Moncton; la Fondation du Collège Frontière et la Fondation Asie-Pacifique du Canada. Au cours de l'année, le Fonds d'investissement municipal vert et le Fonds d'habilitation municipal vert ont été fusionnés pour former le Fonds municipal vert qui est inclus sous « autres organisations ». Par conséquent, une somme de 200 millions de dollars en financement reçue, qui était incluse préalablement dans le tableau, est maintenant présentée à la note 6.

⁵ Ce sont la Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère et le Forum des fédérations.

⁶ En plus du financement accordé aux fondations et aux fonds de dotation, 1 100 millions de dollars ont été transférés à d'autres organisations qui sont indépendantes du gouvernement, dont 910 millions de dollars n'avaient pas encore été utilisés au 31 mars 2005. Ces autres organisations sont l'Institut canadien d'information sur la santé; le Fonds municipal vert; Precarn; Canarie Inc.; l'Institut canadien de recherches avancées et le Conseil canadien sur l'apprentissage.

Je souligne encore une fois que je n'exprime aucune opinion sur le bien-fondé des fondations comme moyen d'assurer des programmes gouvernementaux, et mes commentaires ne doivent être interprétés nullement comme une critique de ces organismes.

COMPTE D'ASSURANCE-EMPLOI

Étant donné la modification apportée à la *Loi sur l'assurance-emploi*, qui a reçu la sanction royale le 29 juin 2005, j'ai supprimé de mon Rapport sur les états financiers du gouvernement du Canada l'autre question sur l'assurance-emploi que j'avais signalée l'an dernier. La modification prévoit un nouveau mécanisme d'établissement des taux qui s'applique au taux de cotisation de 2006. Je donnerai plus tard cette année d'autres explications à ce sujet dans mon rapport annuel à la Chambre des communes.

En plus des points ci-dessus qui influent sur mon Rapport sur les états financiers du gouvernement du Canada de l'exercice, je désire attirer l'attention du Parlement sur un aspect important pour les états financiers du gouvernement du Canada du prochain exercice.

PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT

En 2003, le CCSP a révisé sa norme sur le périmètre comptable du gouvernement. Cette norme révisée, qui entre en vigueur en 2005–2006, modifie la façon de déterminer quels organismes doivent être considérés comme faisant partie du gouvernement pour la préparation des états financiers. Selon cette nouvelle norme, les organismes sont considérés comme faisant partie du gouvernement s'ils sont « contrôlés » par le gouvernement. La nouvelle norme diffère de la norme précédente, qui tenait compte également de la propriété et de la reddition de comptes.

Selon la nouvelle norme, le contrôle s'entend du « pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives d'un autre organisme ». La norme indique aussi que le gouvernement peut exercer ce contrôle en établissant l'objet fondamental d'un organisme et en éliminant ou en limitant considérablement la capacité de celui-ci de prendre des décisions dans l'avenir en prédéterminant ses politiques financières et administratives.

Les organismes qui sont déterminés être contrôlés par le gouvernement sont considérés comme faisant partie du périmètre comptable du gouvernement. Les états financiers sommaires du gouvernement incluraient donc leurs actifs, leurs passifs, leurs charges et leurs revenus. Les paiements de transfert à ces organismes ne seraient pas considérés comme des charges avant qu'ils aient utilisé ces fonds aux fins prévues.

C'est une norme particulièrement difficile à appliquer parce que le gouvernement doit évaluer la prépondérance de la preuve pour déterminer si un organisme est contrôlé par le gouvernement; il n'existe pas de règle ou de critère unique pour déterminer le contrôle.

Nous poursuivons nos discussions avec les représentants du gouvernement en vue d'en arriver à une entente sur l'application de cette nouvelle norme pour la préparation des comptes de 2005-2006.